

# Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 3 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 3 du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

De présents : 12

Et de votants : 13 Dont pouvoir : 1

Etaient présents :

Mesdames, Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice, Pauline Saglio,

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Arnel Godais, Michel Melot, Samuel Tavvry,

Absents excusés : Benoit Poulain, Yves Lehuero Kerisel,

Pouvoir : Yves Lehuero Kerisel donne pouvoir à Dominique Grégoire

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

Mr le Maire demande à ce qu'il rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Ouverture d'une ligne de crédit
- plateforme déchets verts

## Ordre du jour :

### **1) Travaux école**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, Le cabinet LOUVEL vient présenter une nouvelle ébauche de l'aménagement de l'école pour la création :

- d'un cheminement piétonnier pour accéder à l'école incluant les nouvelles normes d'accessibilité
- d'un préau de 97 m2 pour les enfants
- d'un appentis pour ranger les jeux de l'école
- d'une nouvelle classe accolée à la classe en bois existante, des sanitaires dans le préau extérieur et l'aménagement d'un chemin entre la cantine municipale et l'école.

Le coût des travaux est estimé à 232 000 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de permis de construire qui sera établie par le cabinet LOUVEL ainsi que les démarches qui en découlent.

Mr le Maire précise qu'il a été accordé 20 000€ de subvention DETR et 50 000€ de la région pour effectuer ces travaux liés à la rénovation thermique et aux premiers gros travaux de consolidation du bâtiment existant.

Une nouvelle demande de DETR sera faite en fin d'année pour la partie des constructions neuves.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

### **2) Sécurité incendie école**

Des devis ont été effectués auprès de 2 sociétés (ETS BOISBOUVIER et VULCAIN PREVENTION INCENDIE) pour la mise en conformité de la sécurité incendie de l'école.

Un test incendie d'évacuation des élèves a été effectué à l'école. L'alarme incendie fonctionne mais faiblement (peu audible dans l'ensemble des classes).

Lors de l'achat de l'école, un rapport avait été établi et pour se mettre en conformité, il va être installé 2 boîtiers de sortie de secours dans le hall et la garderie – entreprise : Pierrick HAMARD.

Le plan d'évacuation des locaux et un extincteur vont être fournis par l'entreprise BOISBOUVIER, Concernant l'alarme incendie, il y a possibilité d'installer une sirène extérieure qui serait entendu de l'ensemble des bâtiments, en attente réponse académie suite au test d'évacuation de l'école.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette délibération

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

### 3) Aménagement Ecole

Des devis ont été effectués auprès de 2 sociétés pour l'aménagement de l'étage de l'école de Moulins.

Pour les travaux d'isolation- menuiserie :

- Jean Denis SOLER : 17 749,43 € HT
- Dominique LOUASIL : 17 221, 66 € HT

Pour les travaux d'électricité :

- ETS MOREL : 3 000,00 € HT
- Pierrick HAMARD : 3 000,00 € HT
- Pierrick HAMARD : 4 000,00 € HT avec option éclairage LED + radiateur caloporteur

A l'unanimité, le conseil municipal valide le choix de l'entreprise :

- Jean Denis SOLER pour les travaux d'isolation- menuiserie (une moins-value d'environ 3700€ HT sera appliquée sur la partie rénovation du plancher).
- Pierrick HAMARD pour les travaux d'électricité avec l'option : éclairage LED et radiateurs colporteurs.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

### 4) Désignation d'un délégué pour la commission école

A la demande de l'académie, une commission école doit être composée avec le corps enseignants, les représentants élus des parents d'élèves, l'inspecteur de l'académie et 3 membres du conseil municipal.

Le maire et l'adjointe à l'école sont nommés d'office. Un 3ème représentant doit être nommé.

Laurence MORICE se présente comme déléguée.

A l'unanimité, le conseil valide la candidature de Laurence MORICE.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

### 5) Résidence rue des arts

L'association rue des arts souhaite faire une résidence du samedi 5 novembre au soir au mercredi matin 23 novembre 2016.

Leurs demandes sont :

- L'occupation de l'espace public : le Pré
- L'accès aux vestiaires de la salle de sports pour les douches
- L'accès aux toilettes de la salle de sports
- L'accès à l'électricité de la salle de sports pour les lumières, la cuisine et le chauffage

La compagnie va intervenir auprès des enfants dans les NAP et il y aura une restitution publique le dimanche 21/11/2016

A l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de Résidence «rue des arts»

• 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
------	--------------	------------------

#### 6) Fond de concours

Monsieur le Maire propose de demander les fonds de concours à hauteur de 50 000€ sur l'achat du bâtiment de l'école.

Le montant disponible des fonds de concours auprès de Vitré Communauté est de 79 400 €. La prochaine commission aura lieu le 24/10/2016.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de fonds de concours pour une somme de 50 000 €.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

#### 7) Salle de théâtre

Une proposition de réfection de l'éclairage sera faite. 3 propositions de réfection de l'éclairage ont été faites par Pierrick HAMARD :

- Éclairage haut de gamme (led) : 4 163 € HT
- Éclairage intermédiaire : 2 915 € HT
- Éclairage simple (barre de néon) : 1 355 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis d'un montant de 1 355 € HT

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

#### 8) Ouverture de ligne de trésorerie du crédit agricole

Le prêt relais qui avait été accordé est arrivé à terme. Les fonds n'ont pas été débloqués.

Pour pallier aux besoins financiers de la commune en attente des versements des subventions accordées, le crédit agricole propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'ouverture de la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € et l'autorise à signer les documents.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 9) PLATEFORME DECHETS VERTS au lieu-dit la Biardière

Suite à l'ouverture de la déchetterie de Bais, et aux problèmes rencontrés sur la plateforme de déchets verts (branchages en quantité trop importante et difficulté pour la commune pour faire traiter ses déchets verts), Gilbert Georgeault demande revoir l'ouverture de cette plateforme.

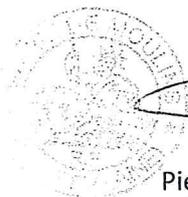
A l'unanimité, le conseil municipal valide la fermeture de la plateforme de déchets verts au lieu-dit la Biardière.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 10) Questions diverses

- Mr le Maire nous fait part que l'OGEC a réclamé le versement des contributions scolaires jusqu'à fin août 2016. Une réponse négative a été adressée à l'OGEC en reprenant les termes de la convention qui avait été signée le 20/04/2009 stipulant que le contrat peut s'arrêter à tout moment, et que l'école privée a définitivement fermé le 5 juillet 2016 (fin année d'année scolaire) et la commune est propriétaire du bâtiment depuis le 29/06/2016.
- Nous considérons donc que les versements mensuels qui étaient effectués au profit de l'OGEC s'arrêtent de fait au 5 juillet.
- le 19/11/2016, la commune de Moulins recevra le comité de Jumelage avec l'Allemagne.
- Les animatrices de l'ALSH et NAP souhaiteraient avoir un écran de télé pour leurs activités. Le conseil municipal valide l'achat d'un écran de télé.

Le Maire



Pierre MELOT

La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER